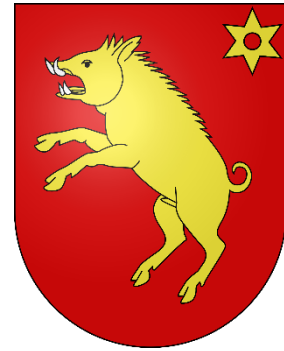


FUSION ?





TOUS-MENAGES

Lancement du projet de fusion des communes de Fétigny - Ménières

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Face aux défis locaux qui se présentent, les Conseils communaux de Fétigny et de Ménières lancent un projet de fusion pour renforcer les services aux citoyennes et aux citoyens, tirant parti de leurs collaborations réussies. Cette initiative vise à créer une entité plus robuste de plus de 1'600 habitants, facilitant ainsi l'administration et enrichissant la qualité de la vie locale. Une étude approfondie va débiter.

Pour mener les travaux, une cheffe de projet externe a été mandatée. L'organisation se base sur son expertise en matière de pilotage de fusions de communes, avec un comité composé de chaque syndic ainsi que 6 groupes de travail couvrant l'ensemble des domaines d'activités des communes, à savoir :

1. Autorités-Administration-Législation ;
2. Finances ;
3. Ecoles-Formation -Santé-Social ;
4. Infrastructures-Bâtiments- Déchetterie- Environnement- Energie ;
5. Aménagement du territoire - Mobilité-PC-Forêts-Parchets ;
6. Feu-Eau potable-Eaux usées ;
7. Sociétés locales-Affaires culturelles-Loisirs.

Dans chacun des groupes siège le Conseiller ou la Conseillère communal-e en charge du dicastère.

L'objectif est de simuler l'éventuelle future commune dans tous ses contours, notamment en termes financiers et de prestations à la population, pour que les citoyennes et citoyens puissent se déterminer en connaissance de cause lors de la votation sur le projet de fusion.

Les travaux seront accompagnés d'une communication régulière pour tenir informée la population de leur avancement, en particulier lors des assemblées communales, dans le cadre du bulletin communal, au moyen de tous-ménages, d'un site internet et en tout temps avec la possibilité pour chacune et chacun de pouvoir s'adresser à son Conseil communal respectif.

La votation aura lieu au printemps 2025. Si le résultat des urnes est positif, la fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 avec des élections générales anticipées en automne 2025.

Les Conseils communaux de Fétigny et de Ménières

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Au mois d'avril, il est de coutume de faire des « canulars » et à la lecture de la première page de votre journal, vous avez peut-être pensé à une bonne blague ...
Il n'en est rien, nous sommes parfaitement sérieux !

Les autorités de Fétigny et de Ménières se sont rencontrées à plusieurs reprises et, après avoir mûrement réfléchi, c'est désormais officiel...

Nous avons décidé d'engager un processus de fusion entre nos deux communes !

Depuis plusieurs années, nos deux villages collaborent déjà sur de nombreux sujets, que ce soit nos sociétés locales, nos écoles, notre structure d'accueil extrascolaire ou tout simplement en amitié ! Il nous semble donc nécessaire de ne former « qu'UN » entre nos autorités communales.

Les fusions sont un moyen pour les communes d'unir leurs forces. Elles permettent davantage de mutualisations des ressources, ainsi que des économies d'échelle. Elles donnent aussi la possibilité de porter de nouveaux projets d'investissements et de garantir des services de qualité à la population.

A l'heure où certains citoyens de notre canton, à l'instar de la Gruyère, seront prochainement sondés sur le projet de fusionner les 25 communes de leur district, vous, population de Fétigny et de Ménières, vous vous prononcerez le 9 février 2025 sur une fusion « à taille humaine » de nos deux communes.

Le développement démographique de la Broye, l'augmentation prévisible des charges, l'autonomie communale, la complexification des tâches, mais également le renouvellement prochain de nos autorités communales, sont autant de défis que nous devons assumer dans le futur.

Mais *FUSION* ne veut pas dire centralisation à tout prix. Dans nos groupes de travail formés par les conseillères et conseillers communaux de nos deux villages, nous portons une attention toute particulière à garder un service de proximité pour notre population. Nous avons la volonté d'uniformiser et de développer les prestations, d'améliorer l'organisation de l'administration, de spécialiser nos équipes afin d'offrir à nos citoyennes et citoyens des prestations de qualité.

Lors de notre assemblée du 13 mai 2024, nous pourrons vous en dire un peu plus sur l'avancée des travaux et, dans le courant du deuxième semestre, nous vous présenterons la convention contenant les grands principes de la fusion.

Et finalement, ce sera à vous d'en décider le 9 février 2025 lors d'une votation populaire !

Nous sommes convaincus qu'ensemble nous serons plus forts pour affronter les défis futurs qui nous attendent !

Je me réjouis d'en parler avec vous et vous souhaite un excellent printemps !

Philippe Arrighi
Syndic

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Fétigny
sont convoqués en assemblée ordinaire le

**LUNDI 13 MAI 2024, À 20 H 00,
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023
2. Rapport de gestion 2023
3. Comptes 2023
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Rénovation de la chambre froide de l'Auberge communale
5. Mise en séparatif – route de Brit
6. Informations communales
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023 ne sera pas lu ; il est joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

Les comptes 2023 (point 3) peuvent être consultés sur le site internet « www.fetigny.ch » et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

ASSEMBLEE COMMUNALE

du 11 décembre 2023 à 20 h 00

à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : MM. Gabriel von Niederhäuser et Jérôme Corboud
Présences : 52 citoyennes et citoyens
Excusés : 6 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 94 du 24 novembre 2023, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2023
2. Information nouvelle dépense liée : achat d'une nouvelle station de pesage avec benne et plateforme digitale
3. Budgets 2024
 - 3.1 Présentation du budget des comptes de résultats et d'investissements
 - 3.2 Budget du compte de résultats :
 - 3.2.1 Contrat de maintenance de la chaudière du chauffage à distance
 - 3.2.2 Contrat de maintenance de la gestion électronique du chauffage à distance
 - 3.2.3 Contrat de gérance pour la gestion administrative, technique et financière des appartements adaptés
 - 3.2.4 Contrat de maintenance de la gestion électronique générale du bâtiment scolaire et des appartements adaptés
 - 3.2.5 Contrat de maintenance de la ventilation contrôlée de l'école
 - 3.2.6 Contrat de maintenance du parc informatique de l'école
 - 3.3 Budget des investissements :
 - 3.3.1 Eclairage public – mise aux normes
 - 3.4 Rapport final de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements
4. Planification financière 2024-2028
5. Commission financière : élection d'un nouveau membre
6. Commission de l'aménagement et de l'énergie : élection d'un nouveau membre
7. Informations communales
8. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Information nouvelle dépense liée : achat d'une nouvelle station de pesage avec benne et plateforme digitale

M. Olivier Renevey, conseiller communal, informe l'assemblée que la station de pesage actuelle est ancienne et régulièrement en panne. La benne n'est plus étanche. Vu les délais de livraison, les pannes récurrentes et l'obligation d'évacuation des déchets, l'achat de cette nouvelle installation a été soumis à la Commission financière qui en a validé le caractère de nouvelle dépense liée. Le Conseil communal a ainsi déjà pu procéder à la commande de la nouvelle station de pesage qui devrait être installée en février 2024. Des informations relatives à la gestion des nouvelles cartes d'accès seront envoyées en janvier 2024. Les aspects financiers de cet investissement de Fr. 110'000.—sont présentés.

3. Budget 2024

3.1 Présentation générale du budget de résultats et d'investissements

P. Catillaz présente le budget de résultats 2024 avec les principales variations entre 2023 et 2024. Elle présente également les investissements 2024.

Le montant total des revenus du compte de résultats s'élève à Fr. 5'220'547.95 pour un total des charges de Fr. 5'212'416.20, soit un bénéfice de Fr. 8'131.75.

3.2 Budget du compte de résultats :

Comme les divers contrats à approuver n'ont pas de date d'échéance, le montant de référence doit être calculé sur 10 ans et dépasse les compétences du Conseil communal (Fr. 20'000.00 selon le Règlement communal des finances).

3.2.1 Contrat de maintenance de la chaudière du chauffage à distance

M. Jean-François Husson, conseiller communal, présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 5'561.00 hors taxes, soit Fr. 55'610.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.2 Contrat de maintenance de la gestion électronique du chauffage à distance

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 2'664.00 hors taxes, soit Fr. 26'640.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.3 Contrat de gérance pour la gestion administrative, technique et financière des appartements adaptés

P. Arrighi présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de gérance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de 5% des loyers, soit environ Fr. 7'500.00 par an et Fr. 75'000.00 sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.4 Contrat de maintenance de la gestion électronique générale du bâtiment scolaire et des appartements adaptés

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 3'848.00 hors taxes, soit Fr. 38'480.00 hors taxes sur 10 ans.

M. Jean-Pierre Meylan demande s'il n'est pas possible de regrouper tous ces contrats.
Certains contrats sont effectivement conclus avec le même prestataire mais pour une question de répartition comptable ils ont été scindés.

Mme Isabelle Esseiva demande le nom du prestataire.
Il s'agit de Logiq Concept SA.

M. Philippe Moser demande si les divers contrats ont déjà été signés.
Aucun contrat n'a encore été signé car l'assemblée communale doit avaliser les montants.

M. Cédric Miauton demande si en cas de casse, les frais de réparation s'ajoutent au contrat de maintenance.
Oui, les divers frais de réparation nous sont facturés.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.5 Contrat de maintenance de la ventilation contrôlée de l'école

J.-F. Husson présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 2'050.00 hors taxes, soit Fr. 20'500.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité.

3.2.6 Contrat de maintenance du parc informatique de l'école

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente les motifs justifiant la conclusion d'un tel contrat de maintenance et ses aspects financiers. Le coût annuel est de Fr. 7'000.00 hors taxes, soit Fr. 70'000.00 hors taxes sur 10 ans.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

3.3 Compte des investissements

3.3.1 Eclairage public – mise aux normes

M. Vincent Diacon, conseiller communal, explique qu'une modification de la loi sur l'énergie nous oblige à pratiquer l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin. Les lampadaires du centre du village et de la Biolleyrette doivent être entièrement changés car ils ne sont pas adaptés à l'installation d'un boîtier de contrôle. Les autres luminaires du village peuvent être maintenus avec l'ajout d'un boîtier de contrôle. L'investissement total s'élève à Fr. 185'000.00.

M. Dominique Schweizer demande si le retour sur investissement a été calculé.

Non, mais comme le coût de l'électricité pour l'éclairage de tout le village est inférieur à Fr. 6'000.00 par année, le rendement de ce changement ne sera pas très élevé.

M. Lionel Meylan demande pourquoi se précipiter et ne pas attendre le terme de 2028 afin de bénéficier d'une meilleure technologie.

Pour l'éclairage du centre du village qui ne fonctionne pas au Led et est énergivore, le changement est intéressant et sera fait rapidement. Les autres adaptations peuvent effectivement attendre 2028, mais le crédit a été demandé globalement en une fois.

M. Pascal Renevey demande pourquoi changer les luminaires de la Biolleyrette qui sont récents.

Le quartier de la Biolleyrette a déjà presque 10 ans et les luminaires ne sont pas adaptés aux boîtiers de contrôle.

M. Jean-Pierre Meylan estime qu'il faut refuser cet investissement qui n'apporte aucun retour intéressant.

M. Cédric Miauton demande si plusieurs offres ont été demandées.

Le Groupe E jouit d'un quasi-monopole. D'autres fournisseurs existent mais ne fournissent aucune garantie.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée par 32 voix, contre 11 refus et 6 abstentions.

3.4 Rapport final de la Commission financière

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les budgets 2024.

3.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements

Au vote, le budget 2024 des comptes de résultats et d'investissements est accepté à l'unanimité.

4. Planification financière 2024-2028

P. Catillaz présente la planification financière 2024-2028 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets du compte de résultats ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des cinq prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre une politique des investissements de manière prudente afin de conserver un équilibre financier.

5. Commission financière : élection d'un nouveau membre

M. Patrick Renevey a démissionné de la Commission financière durant l'été et son poste est à repourvoir. L. Meylan tient à remercier P. Renevey pour son implication dans la Commission financière durant les 8 années de son mandat.

Deux candidats se sont annoncés : M. Jean-Daniel Chardonens et M. Jean-Bernard Renevey. Aucun autre candidat ne se manifeste dans la salle et la parole est donnée à chaque candidat pour se présenter. Une élection est organisée :

1^{er} tour de scrutin :

52 bulletins distribués, 52 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, 5 bulletins blancs, 46 bulletins valables, majorité absolue de bulletins valables à 24 ; ont obtenu des voix :

- Jean-Daniel Chardonens : 23 voix
- Jean-Bernard Renevey : 23 voix

2^e tour de scrutin :

52 bulletins distribués, 52 bulletins rentrés, 1 bulletin nul, 2 bulletins blancs, 49 bulletins valables; ont obtenu des voix :

- Jean-Daniel Chardonens : 24 voix
- Jean-Bernard Renevey : 25 voix

M. Jean-Bernard Renevey est élu à la Commission financière.

6. Commission de l'aménagement et de l'énergie : élection d'un nouveau membre

Mme Asvine Ratnam a démissionné de la Commission de l'aménagement et de l'énergie durant l'été et son poste est à repourvoir. Un candidat en la personne de M. Steve Chardonens s'est annoncé. Aucun autre candidat ne se manifestant dans la salle, M. Steve Chardonens est élu sans scrutin.

7. Informations communales

P. Arrighi présente le projet en cours de finalisation de sécurisation du chemin de l'école et d'aménagements extérieurs des appartements adaptés, avec notamment une zone 30 km/h.

M. Cédric Miauton demande si la place de jeux existante vers l'accueil extrascolaire sera supprimée.

La place de jeux sera légèrement réduite mais maintenue.

M. Lionel Meylan demande si la zone 30 km/h sera aussi étendue à la route de Brit.

La zone 30 km/h sera étendue sur toute la route de Brit.

M. Patrick Chardonens demande si la zone 30 km/h sera aussi appliquée à la route de Ménières qui ne bénéficie pas du tapis phono absorbant.

La route de Ménières étant une route cantonale, l'introduction d'une telle zone dans ce secteur n'est pas de la compétence communale.

8. Divers

M. Jean-Bernard Renevey constate qu'un passage à piétons a été supprimé à la hauteur de l'ancien magasin à la suite de la pose du tapis phono absorbant. Les piétons doivent désormais longer la route cantonale sur un chemin étroit et dangereux. Il demande s'il est prévu un aménagement.

Les aménagements extérieurs de l'immeuble Le Village 101 empiètent sur le domaine public. Une demande a déjà été faite au propriétaire afin qu'il rectifie ces aménagements ce qui créera un chemin plus large et sûr.

M. Gabriel von Niederhäusern demande si la commune de Fétigny a aussi fait opposition aux projets de construction sur l'aérodrome militaire et si elle a assisté aux diverses séances.

Fétigny ne fait pas partie des communes riveraines et n'a dès lors pas assisté aux diverses séances. Toutefois, par solidarité envers les communes avoisinantes, elle s'est opposée à ce projet. Le but est d'obtenir pas seulement des nuisances sonores, mais aussi plus d'emplois à Payerne qu'à Emmen ou Meiringen.

Mme Eliane Glaus constate que les pavés de l'impasse Sus Sémoret dont l'infrastructure a été reprise par la commune ont bougé. Elle demande qui doit les remettre en état.

La commune a déjà prévu de remplacer tout prochainement ces pavés par du goudron.

M. Jean-Pierre Meylan demande qui a payé les pavés.

Le promoteur du quartier a payé les pavés.

M. Philippe Berchier informe que la Confédération aurait débloqué des montants pour la réfection des éclairages énergivores des places de sport. Il demande si le Conseil communal a des informations à ce sujet.

Le Conseil communal n'a pas d'information à ce sujet. Une réflexion globale pour toute la zone sportive est en cours avec une étude qui devrait être présentée lors de l'assemblée du printemps.

Avant de lever la séance, des remerciements sont adressés à M. Dominique Lambert pour ses 15 ans de service au sein de la commune et à M. Philippe Diacon qui a mis un terme à son mandat de webmaster et support informatique pour les écoles après plus de 20 ans.

P. Arrighi félicite P. Catillaz pour l'obtention du diplôme de cadre en administration communale.

La séance est levée à 21 h 40 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi

Rapport de gestion 2023 du Conseil communal

(art. 19 de la Loi sur les finances communales)

Le présent rapport vise à vous renseigner sur l'évolution financière de notre commune et les activités marquantes de l'année 2023.

L'année écoulée a été marquée par l'inauguration en automne des appartements adaptés.

Au niveau du compte de fonctionnement :

Administration générale

Au 31 décembre 2023, Fétigny comptait 1178 habitants.

Globalement le budget est respecté, l'excédent de charges est réduit de Fr. 44'718.92 par rapport au budget.

Ordre et sécurité publics, défense

Au niveau du dicastère, le budget est respecté. L'excédent de charges est réduit de Fr. 12'058.29 par rapport au budget.

Formation

Par rapport à 2022, la principale modification est le début de l'amortissement de l'agrandissement de l'école qui porte le total des amortissements à Fr. 163'245.70

En comparaison au budget, l'excédent de charges est réduit de Fr. 22'599.75.

Culture, sport et loisirs

Le premier Slow Up de la Broye a été organisé en juillet 2023 et a rencontré un franc succès. Une nouvelle édition est prévue le 28 juillet 2024.

Au niveau des résultats, le budget est tenu.

Santé

Des dépenses liées provoquent un dépassement global des charges de Fr. 16'477.25 par rapport au budget.

Prévoyance sociale

Le budget est globalement respecté.

Trafic et télécommunications

Globalement le budget est respecté avec une réduction de l'excédent de charges de Fr. 15'692.53.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le dicastère de l'approvisionnement en eau potable est équilibré.

Le dicastère du traitement des eaux usées est aussi équilibré.

La couverture des frais de gestion de déchets s'élève à 87% mais est conforme au budget.

Economie publique

Le budget est respecté.

Finances et impôts

L'année 2023 a été marquée comme ces dernières années par une hausse des impôts, mais principalement les impôts communaux spéciaux, à savoir :

- sur les gains immobiliers : + Fr. 86'740.10 par rapport au budget
- sur les mutations : + Fr. 204'259.40 par rapport au budget
- sur les successions et donations : Fr. 39'147.85 (aucun montant au budget).

Le solde non utilisé de la provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg de Fr. 47'031.56 a été dissout et provoque des produits non prévus.

Au final, le compte de fonctionnement de l'exercice comptable 2023 se solde sur un bénéfice de Fr. 493'953.31.

Au niveau du compte des investissements :

Administration générale

Les travaux de construction du chauffage à distance se sont terminés en 2023 et ont respecté le budget.

Ordre et sécurité publics, défense

Avec l'introduction de l'ADIS-Broye, le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le CSPI Les Verdières a été annulé et le solde non utilisé du crédit d'étude a été versé aux diverses communes partenaires.

Trafic et télécommunications

L'étude de la sécurisation du chemin de l'école est plus complexe que prévu, devant également tenir compte des appartements adaptés et de divers paramètres liés à la circulation générale dans le secteur. L'étude se poursuit en 2024.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les extensions planifiées du réseau d'eau potable et des eaux usées ainsi que les taxes de raccordement suivent le rythme des divers chantiers.

Le premier acompte pour l'achat du nouveau compacteur a été payé en 2023.

Finances et impôts

La construction des appartements adaptés et du local de l'édilité a débuté en 2021 et s'est poursuivie jusqu'à cet automne. Les aménagements extérieurs doivent encore être réalisés et le solde des factures payé.

Au niveau du bilan :

Le bilan augmente de Fr. 1'925'228.62, essentiellement en raison de la construction des appartements adaptés, financés par une hausse des emprunts financiers de Fr. 1'440'000.--.

Vous trouverez sur notre site internet et auprès de l'administration communale au plus tard 10 jours avant notre assemblée les différents documents et annexes relatifs à l'exercice comptable 2023. Ceux-ci ont été élaborés selon la Loi sur les finances communale (LFCo) ainsi que les nouvelles normes MCH2.

Le Conseil communal est très satisfait de ces résultats. Il reste toutefois comme jusqu'à présent prudent quant aux dépenses futures.

Fétigny, avril 2024

Le Conseil communal

Compte de résultats 2023

Récapitulation du compte de résultats

	Comptes	2023	Budget	2023
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAUX FONCTIONNEMENT	5 378 056.07	5 378 056.07	4 915 628.90	4 915 628.90
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	429 962.49	54 553.76	458 086.15	37 958.50
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	169 270.75	61 476.05	179 725.65	59 872.66
FORMATION	1 742 961.40	314 199.65	1 690 480.50	239 119.00
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	34 904.50	9 739.23	35 700.00	2 500.00
SANTÉ	518 703.80	3 226.55	502 700.00	3 700.00
PRÉVOYANCE SOCIALE	528 888.75	1 226.00	543 000.00	1 200.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	493 768.82	54 132.10	530 737.95	75 408.70
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	836 045.20	812 037.42	803 198.65	773 333.55
ÉCONOMIE PUBLIQUE	15 209.50	-	15 500.00	-
FINANCES ET IMPÔTS	608 340.86	4 067 465.31	156 500.00	3 674 190.15
<i>dont résultat annuel</i>	<i>bénéfice</i> 493 953.31			<i>perte</i> 48 346.34

Le compte de résultats détaillé et les diverses annexes obligatoires sont disponibles sur le site internet

www.fetigny.ch ou auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée communale.

Compte des investissements 2023

	Comptes Dépenses	2023 Recettes	Budget Dépenses	2023 Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	139 369.70	30 270.00		
<i>Immeubles administratifs</i>	139 369.70	30 270.00		
Chauffage à distance	139 369.70			
Subvention d'investissements du canton		30 270.00		
Excédents de dépenses		109 099.70		
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		3 652.40		
<i>Police du feu</i>		3 652.40		
Contribution CSPI Les Verdières pour crédit d'étude-rétrocession		3 652.40		
Excédents de recettes	3 652.40			
FORMATION		4 322.00		
<i>Bâtiments scolaires</i>		4 322.00		
Subvention d'investissement de l'ECAB		4 322.00		
Excédents de recettes	4 322.00			
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	9 644.20		56 000.00	
<i>Routes communales</i>	9 644.20		56 000.00	
Etude de la sécurisation du chemin de l'école	9 644.20		21 000.00	
Etude de faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école			35 000.00	
Excédents de dépenses		9 644.20		56 000.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	162 684.65	314 788.65	200 000.00	160 000.00
<i>Approvisionnement en eau</i>	85 884.90	141 641.69	50 000.00	80 000.00
Extension du réseau d'eau potable	85 884.90		50 000.00	
Subventions ECAB		40 935.70		
Taxes de raccordement de ménages privés		100 705.99		80 000.00
<i>Traitement des eaux usées</i>	24 423.25	173 146.96	150 000.00	80 000.00
Extension du réseau d'eaux usées	24 423.25		150 000.00	
Taxes de raccordement de ménages privés		173 146.96		80 000.00
<i>Gestion des déchets</i>	52 376.50			
Achat d'une nouvelle station de pesage avec benne	52 376.50			
Excédents de recettes / dépenses	152 104.00			40 000.00
FINANCES ET IMPOTS	1 893 277.55	5 299.00	2 110 000.00	30 000.00
<i>Immeubles du patrimoine financier</i>	1 893 277.55	5 299.00	2 110 000.00	30 000.00
Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité	1 893 277.55		2 110 000.00	
Subvention cantonale		5 299.00		30 000.00
Excédents de dépenses		1 887 978.55		2 080 000.00
TOTAUX INVESTISSEMENTS	2 204 976.10	358 332.05	2 366 000.00	190 000.00
ADMINISTRATION COMMUNALE	139 369.70	30 270.00		
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		3 652.40		
FORMATION		4 322.00		
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	9 644.20		56 000.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	162 684.65	314 788.65	200 000.00	160 000.00
FINANCES ET IMPOTS	1 893 277.55	5 299.00	2 110 000.00	30 000.00
Excédents dépenses		1 846 644.05		2 176 000.00

Bilan

	Ouverture Doit	01.01.2023 Avoir	Clôture Doit	31.12.2023 Avoir
BILAN	21 149 327.50	21 149 327.50	23 074 556.12	23 074 556.12
ACTIF	21 149 327.50	-	23 074 556.12	-
PATRIMOINE FINANCIER	5 633 185.64	-	7 722 282.31	-
Disponibilités et placements à court terme	1 207 253.37		1 324 079.18	
Créances	-1 978 315.48		-2 136 659.07	
Actifs de régularisation	2 681 552.85		2 930 188.75	
Placements financiers à long terme	44 227.25		38 227.25	
Immobilisations corporelles	3 678 467.65		5 566 446.20	
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	15 516 141.86	-	15 352 273.81	-
Immobilisations corporelles	15 386 197.72		15 234 462.12	
Immobilisations incorporelles	107 744.14		95 611.69	
Participations, capital social	22 200.00		22 200.00	
PASSIF	-	21 149 327.50	-	23 074 556.12
CAPITAUX DE TIERS	-	7 419 300.47	-	8 988 533.05
Engagements courants		466 162.65		482 763.79
Passifs de régularisation		149 650.00		147 650.00
Provisions à court terme		98 384.64		65 444.24
Engagements financiers à long terme		6 658 071.62		8 292 675.02
Provisions à long terme		47 031.56		-
Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers		-		-
CAPITAL PROPRE	-	13 730 027.03	-	14 086 023.07
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre		7 341 605.87		7 482 661.87
Fonds enregistrés sous capital propre		74 400.00		72 898.00
Préfinancements		287 337.20		278 717.08
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		2 151 129.24		1 882 238.09
Excédent de bilan		3 875 554.72		4 369 508.03

Fétigny, avril 2024

Informations diverses du Conseil communal

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Informations se rapportant à l'eau potable du réseau de Fétigny :

- Les derniers échantillons étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.
- Provenance : l'eau du réseau de Fétigny provient du réseau de la commune de Payerne. C'est une eau de source pour 29% et une eau de nappe pour 71%.
- Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès du service des infrastructures de la commune de Payerne, qui est le fournisseur de l'eau de consommation de notre commune : travaux@payerne.ch - 026/662'65'30 - <https://www.payerne.ch/infrastructures/information-sur-votre-eau-de-consommation>

Impôts

Les acomptes pour les impôts 2024 seront envoyés en juin. Ils sont en principe basés sur le dernier avis de taxation en notre possession. Vous pouvez contacter l'administratrice des finances pour tout renseignement ou adaptation des acomptes, en particulier si :

- vous êtes un jeune citoyen qui entre dans la vie active
- votre revenu a changé de manière significative
- vous êtes un nouvel habitant de Fétigny
- votre dernier avis de taxation tient compte d'importants travaux à l'immeuble

Le système informatique Fritax de l'Etat de Fribourg vous permet également de calculer une projection de vos impôts. L'adaptation des acomptes vous évitera d'avoir à payer un bordereau d'impôts important en une fois.

Aux propriétaires de chiens

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter tant l'espace public que celui de leurs voisins. Les déjections de leur animal doivent être ramassées au moyen des sachets mis à disposition et évacuées dans les poubelles Robidog installées à divers endroits dans le village.

De plus, nous rappelons l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

* * * * *

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

**Durant l'été, le bureau communal sera fermé
du mardi 30 juillet à 17h au lundi 19 août 2024 à 17h**

Nous vous prions de contrôler le montant disponible sur votre carte pour le compacteur et de venir la recharger, le cas échéant, d'ici au 30 juillet 2024.



Slow UP

la Broye

Dimanche
28.07.2024

10–17 heures | 30 km
Parcours sans voiture

Payerne, Corcelles, Grandcour,
Estavayer-le-Lac, Lully,
Montet, Cugy, Fétigny

Infos sur slowup.ch/broye





Inscriptions Rentrée 2024-2025

Année précédant l'entrée à l'école enfantine

- Enfants nés entre le 1^{er} août 2020 et le 31 juillet 2021
- Deux demi-jours par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 130.- par mois

Pour les plus petits, dès 2 ans :

- Enfants nés entre le 1^{er} août 2021 et le 31 juillet 2022
- Un demi-jour par semaine
- Ecolage indicatif : Fr. 100.- par mois

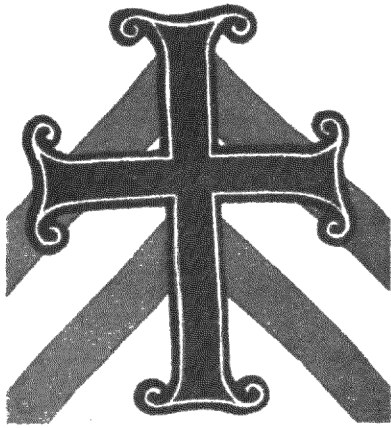
Les documents relatifs aux inscriptions sont disponibles :

- sur Internet www.castorscugy.ch
- auprès de Hélène Salvi, responsable des inscriptions, par e-mail castorscugy@hotmail.com
- au bureau communal

Délai d'inscription 30 avril 2024

Les maîtresses et le comité de la maternelle vous remercient pour votre confiance.

D'où viennent nos villages?



Un cimetière burgonde

En 1882 des fouilles entreprises à l'ouest du village amenèrent également la découverte d'un cimetière burgonde. Les armes et objets divers retrouvés à côté de cent quatre-vingts squelettes sont exposés au Musée cantonal de Fribourg. La découverte de croix gravées sur des boucles et des garnitures de ceintures argentées et dorées, s'avéra très précieuse pour l'histoire cantonale, puisque ce furent là les premiers symboles de l'apparition du christianisme dans la région. On retrouve du reste cette croix burgonde dans les armoiries de la commune. Un long silence allait succéder aux périodes romaine et burgonde puisque la première mention du village de Fétigny date de 1142. La localité se nommait alors Festignel pour devenir ensuite Fétigny avant d'adopter son orthographe actuelle.

Dans l'acte de confirmation des biens donnés à l'abbaye de Montheron, Gui, évêque de Lausanne, cite le don des frères Pierre et Wibert et de leur mère Magantia qui léguaient huit arpents de terre et un pré, situé sous Fétigny. Au Moyen Age, Fétigny dépendait de la seigneurie de Cugy jusqu'en 1490, année durant laquelle son seigneur, Georges de Glâne, vendit à l'hôpital de Romont, pour le prix de mille cent cinquante florins, le tiers de la juridiction de Fétigny avec les droits féodaux qui en dépendaient.

C'est en 1507 que les gens de Fétigny devinrent dépendants du gouvernement de Fribourg, lorsque l'hôpital de Romont

FÉTIGNY

Situé sur la route cantonale Payerne-Ménières-Granges-Marnand, Fétigny fait partie du district de la Broye. Entouré de collines couronnées de magnifiques forêts, dominé par l'ancienne tour de la Molière, ce village fribourgeois jouit d'un climat particulièrement doux.

Rattachés administrativement et sentimentalement au canton à l'écuson noir et blanc, ses habitants vivent néanmoins dans la zone d'influence de Payerne, chef-lieu de la Broye vaudoise, distant seulement de trois kilomètres.

Il est probable que la route de la vallée de la Broye, construite à l'époque romaine, longeait la rive gauche de la rivière et passait donc par Fétigny.

De nombreux vestiges : tuiles, médailles, monnaies, poterie, etc., datant de cette époque ont été retrouvés à proximité du village et confirment cette hypothèse. Selon toute vraisemblance cette voie romaine qui reliait Avenches à Moudon, fut même un lieu de passage très fréquenté, principalement en raison de l'établissement d'un camp fortifié sur le plateau de « La Rappettaz ».

De cette position, située au sud du village, on pouvait en effet surveiller toute la plaine et particulièrement ceux qui empruntaient la route. Des ossements et des armes découverts aux abords de l'ancien camp prouvent que celui-ci fut sans doute attaqué à plusieurs reprises et qu'il fut l'objet de combats sanglants.

lui revendit ses droits, tout en conservant néanmoins la juridiction sur Fétigny. Cette double dépendance envers Fribourg et l'hôpital de Romont, ainsi que l'existence d'autres droits seigneuriaux, tels que ceux de la famille des d'Estavayer, valut à la localité d'échapper, non sans remous, à la Réforme qui toucha plusieurs villages voisins. Depuis cette époque troublée Fétigny resta en effet définitivement terre fribourgeoise, de fait comme de cœur.

Rattachée à la paroisse de Ménières

Différents documents attestent que de 1803 à 1816, le village faisait partie de la préfecture de Surpierre et du décanat

d'Avenches. Rattaché jusqu'alors à la paroisse de Ménières, Fétigny acquit son autonomie paroissiale en 1517, grâce à Mgr Sébastien Montfaucon.

Plusieurs écrits rapportent qu'au Moyen Age les gens de Fétigny fréquentaient l'église de Sainte-Madeleine de Corges, hameau se trouvant au sud-est de Payerne. L'établissement d'un chaplain — Claude-Nicolas Fontaine — marqua la séparation entre la communauté villageoise et la paroisse de Ménières. Elle devint effective le 2 mai 1796, sous l'épiscopat de Jean-Baptiste d'Odet, évêque de Lausanne.

Selon un document datant du XV^e siècle, la première chapelle de Fétigny fut construite au-dessus du village. Elle fut démolie moins d'un siècle plus tard et



A l'origine du nom du village un certain Festinius, petit seigneur romain (gentilice), qui possédait sur le territoire de la commune un domaine auquel il avait donné son nom Festiniacum. Les armes n'appellent pas d'explication particulière puisqu'elles reprennent, dans sa forme, la croix burgonde sur fond de chevrons (symbolisation des hauteurs environnantes). Cette inscription dans le blason de la commune est un hommage rendu naturellement à la foi catholique mais aussi aux premiers témoins de cette foi sur sol suisse : ces lointains Burgondes dont les vestiges qu'ils nous ont laissés sont plus souvent des armes que des symboles d'attachement à une religion.

remplacée par une seconde chapelle située près de l'église actuelle, de l'autre côté de la route, au lieu-dit « Le Pressoir ». Ce sanctuaire fut dédié aux dix mille martyrs et à sainte Marie-Madeleine. Elle fut également détruite. Au XVIII^e siècle, les habitants de Fétigny, désireux de fonder une paroisse, votèrent la construction d'une église que Mgr Hubert de Bocard consacra le 30 septembre 1755. Trop vétuste, cette église fit place en 1948 à l'église actuelle.

Parmi les ressortissants de la commune, on note les familles Renevey, Fontaine, Goumaz, Vorlet, Monney, Schroeter et Dosson (Louis Dosson, dernier abbé du couvent de Hauterive, était originaire de Fétigny où il se retira en 1848).

Sur le pont...

Les anciens de la commune se souviennent des inondations de la Broye, qui provoquèrent de gros dégâts dans la plaine voisine en 1944. Gonflé par des pluies incessantes, le cours d'eau charriait d'impressionnantes quantités de bois qui eurent raison du « Pont des Sapeurs », construit par les militaires. Toujours fêtée de nos jours la traditionnelle « Bénichon » était jadis célébrée de façon rituelle. Elle était alors principalement réservée aux adultes qui occupaient les deux cafés de l'endroit (il n'en reste qu'un aujourd'hui : le café communal). Deux ou trois jours avant la Bénichon, les jeunes du village attelaient deux che-

vaux et s'en allaient à la recherche d'un « pont », soit à Combremont, soit à Grandcour, pour y danser. Les rentrées étaient mémorables. La danse était soumise à un règlement communal assez strict, puisque dès la fin de la sonnerie de l'angelus, un conseiller communal gravissait les marches du pont et éteignait les lampes à pétrole. La fête se poursuivait néanmoins au café, mais sans danse.

Village essentiellement agricole, Fétigny a vu le nombre de ses exploitations diminuer ces dernières années. Autrefois 90% des habitants vivaient de l'agriculture, alors qu'ils ne sont plus guère que 25% aujourd'hui.

Jadis, la majorité des hommes qui n'exploitaient pas de domaines travaillaient à la briquetterie. Ce n'est plus le cas de nos jours, une cinquantaine de personnes s'en allant quotidiennement travailler à Payerne, Estavayer-le-Lac et même Fribourg.

Des peupliers carolins

La construction de plusieurs HLM subventionnées par la caisse communale a contribué, grâce à l'implantation de nouveaux habitants, à redresser l'évolution démographique dont la courbe était nettement descendante entre 1950 et 1960. A signaler que Fétigny fut l'une des premières localités broyardes à offrir des logements à loyer modéré. Les principaux revenus de la commune proviennent des terres communales, des impôts et de la vente des peupliers carolins

s'élevant sur les rives de la Broye, qui traverse le territoire communal sur environ quatre kilomètres.

Le village compte de nos jours trois épiceries, une boulangerie, une entreprise de transports, une gravière, un peintre, un garage, une sellerie-tapisserie, un parc avicole, une entreprise de construction et un café, propriété de la commune, pour ne citer que les principaux commerces locaux.

Comptant environ quatre cent cinquante habitants, Fétigny possède des sociétés dont l'activité est très développée. Des manifestations et des soirées récréatives sont organisées tout au long de l'année. La fanfare paroissiale et le chœur mixte se produisent régulièrement sous la direction de M. Hubert Loup, personnalité particulièrement active puisqu'il cumule ces fonctions avec celles d'instituteur et de secrétaire communal. Fétigny possède également une société de jeunesse, un groupement de dames et une société de tir. La commune met à la disposition de ses sociétés locales une grande salle d'une capacité de trois cent cinquante places (!). Mais le village s'enorgueillit surtout de son équipe de football dont la réputation a dépassé les frontières cantonales, puisqu'elle évolue en première Ligue. C'est l'occasion idéale pour tous les amis du village de suivre et d'encourager cette équipe lors de ses déplacements afin de montrer les liens qui unissent les gens de Fétigny surnommés les « bacons rances... »

Jean-Claude Meier



Le Passeport Vacances est de retour et cette année il fête ses 30 ans !

Notez bien les dates des activités :

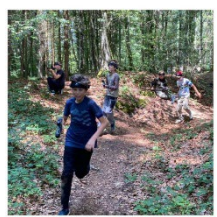
**du 8 au 13 juillet 2024
et du 5 au 10 août 2024**

Rdv sur le site du passeport :
www.passvacpayerne.ch

Inscriptions et paiement :
du 8 avril au 6 mai 2024

Bourse aux activités :
du 20 au 25 mai 2024

Réception des passeports :
dès le 19 juin par mail



Et notez bien :

la grande fête des 30 ans

le dimanche 25 août 2024

Les infos suivront avec le programme directement par le biais des cercles scolaires, sur notre page internet et nos réseaux sociaux.

Toute l'équipe sera à votre disposition pour toutes vos questions par mail à l'adresse : info@passvacpayerne.ch dès maintenant
ou par téléphone au 079 254 86 04 dès le 8 avril.

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.



Calendrier actuel des manifestations 2024

13 mai	Assemblée communale
5 mai	Assemblée des dames
29-30 juin	Tournoi sportif - FC Fétigny-Ménières - terrain de football
28 juillet	Slow Up de la Broye
31 juillet	Fête Nationale – cantine au terrain de football
11 août	Marché artisanal - cour d'école
6 - 8 septembre	Traditionnelle Bénichon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
14 - 15 septembre	Tournée du village - Jeunesse de Fétigny
21 - 22 septembre	Recrotzon - Jeunesse de Fétigny – cantine au terrain de football
12 octobre	Brisolée - Groupement des dames - grande salle
10 novembre	Match aux cartes - grande salle
15-16-17- 20-22-23 novembre	Soirées théâtrales – Fét'les'thères - grande salle
8 décembre	Repas des aînés

Les membres des sociétés vous invitent à venir passer d'agréables moments en leur compagnie, dans la joie et la bonne humeur.



RAMASSAGE

DES OBJETS ENCOMBRANTS

Les bennes destinées au ramassage des objets encombrants seront installées sur la place de l'entreprise Bersier Transports SA **à la route de Payerne** aux dates suivantes pour l'année 2024 :

vendredi 22 mars	17 h – 19 h
samedi 23 mars	8 h – 11 h 30
vendredi 28 juin	17 h – 19 h
samedi 29 juin	8 h – 11 h 30
vendredi 27 septembre	17 h – 19 h
samedi 28 septembre	8 h – 11 h 30
samedi 30 novembre	8 h – 11 h 30

RAPPEL IMPORTANT

Tous ces objets ne doivent en aucun cas contenir **d'éléments métalliques ou de verre**.

Les meubles doivent être préalablement **démontés**.

Les objets en plastique qui tiennent dans un sac de **110 litres** doivent être évacués au **compacteur**. Leur dépôt dans la benne sera interdit.

Déchets pouvant être déposés dans la benne :

Meubles divers, portes, fenêtres sans vitre ni ferrure, matelas, gros jouets d'enfants et gros objets en plastique ne tenant pas dans un sac de 110 litres.

Nous vous demandons de respecter les employés communaux qui appliquent les directives. Les éventuelles réclamations sont à adresser par écrit au Conseil communal.

Le Conseil communal